

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/01/2021 à 20h30

Présents : M MICHAUX Pascal, Mme Nathalie RAOUL, M Claude THIVANT, Mme Corinne CHAZEIX, M Julien BUVAT, Mme Joëlle NEYRIAL, Mme Ghislaine BRAGEOT, M Patrick BARANGER.

Excusé(e)s : M François GENIN, Mme Catherine FABRE, M Marc-Antoine SABATIER.

Date de convocation : 22/12/2020

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

➤ **Aménagement d'appartements dans le bâtiment de la mairie : subvention DETR**

Le Maire P.MICHAUX informe le Conseil que dans le cadre du plan de relance de l'Etat, la commune pourrait bénéficier d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (=DETR) pour l'aménagement des locaux situés au 1er étage du bâtiment de la mairie.

Pour en bénéficier, le dossier doit être déposé au plus tard le 08 janvier.

Comme cela avait été décidé lors de la séance du Conseil du 27/10 dans le cadre du plan « Bonus relance » de la Région AURA, des devis ont été demandés par l'architecte mandatée Mme LUCAS à des entreprises de plomberie, de menuiserie, de peinture et d'électricité pour des travaux concernant l'aménagement :

- d'un appartement coté Ouest (au-dessus de la salle du conseil), appelé A
- d'un appartement coté Est (coté droit du bâtiment), appelé B
- d'une salle d'archives et des communs

Un plan des aménagements prévus est remis en séance aux participants.

Le bilan des consultations est résumé dans le tableau ci-dessous :

| | Coûts estimés (€ Hors Taxes) |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| Aménagement appartement A | 60 703,62 |
| Aménagement appartement B | 69 481,32 |
| Aménagement archives et communs | 20 950,67 |
| Ingénierie | 2 950,00 |
| Imprévus / marge 5% | 7 556,78 |
| TOTAL | 161 642,39 |

Le montant de la subvention sollicitée représenterait 30% du montant total, soit 48 493 €.

La proposition de demande de subvention DETR présentée ci-dessus est validée à l'unanimité.

➤ **Aménagement d'appartements dans le bâtiment de la mairie : subvention de la Région dans le cadre de l'opération « Bonus-Relance »**

Comme cela avait été exposé lors de la réunion du Conseil du 27/10, le projet d'aménagement cité précédemment pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du montant des travaux.

Le dossier de demande de subvention est à présenter sous une forme identique :

| | Coûts estimés (€ Hors Taxes) |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| Aménagement appartement A | 60 703,62 |
| Aménagement appartement B | 69 481,32 |
| Aménagement archives et communs | 20 950,67 |
| Ingénierie | 2 950,00 |
| Imprévus / marge 5% | 7 556,78 |
| TOTAL | 161 642,39 |

Le montant de la subvention sollicitée représenterait 50% du montant total, soit 80 821 €.

Si les 2 demandes de subvention (DETR et Bonus-Relance) sont accordées, le montant des travaux restant à la charge de la commune serait de 32 328,39 €

Un emprunt serait sollicité, sachant que la commune pourrait percevoir des loyers mensuels de l'ordre de 1 000 € pour les 2 appartements aménagés.

La proposition de demande de subvention « Bonus-Relance » présentée ci-dessus est validée à l'unanimité.

➤ Décision modificative pour écritures comptables suite à l'opération Cocon 63

P. MICHAUX rappelle que le projet COCON 63 concernait l'isolation des combles du bâtiment de la mairie.

Pour clôturer le projet, il convient de passer des écritures comptables de transfert (à somme nulle) :

| Rubrique | Dépenses No compte | Recettes No compte | Montant |
|----------------|-----------------------|-----------------------|----------|
| | | | |
| Investissement | 2323-041 2313 | 238-041 | 1 858 € |
| | | | 10 239 € |
| | | 1321 | 6 203 € |
| | | 1327 | 2 472 € |
| | | 021 | 1 564 € |
| Fonctionnement | 023 | 7788 | 1 564€ |

Le tableau des transferts est validé à l'unanimité

➤ Questions diverses

• P.MICHAUX, prenant acte de l'impossibilité d'organiser le repas des Aînés en début d'année, eu égard aux contraintes sanitaires, propose de revenir à son organisation en décembre, ce qui permettrait de ne pas « sauter » une année. Sa proposition est validée.

• Le Maire donne la parole à Corinne CHAZEIX, correspondante forestière auprès de la Communauté de Communes (ComCom), pour exposer l'étude des projets de desserte forestière proposés sur la commune.

Le plan d'aménagement, étudié et proposé conjointement par la ComCom et l'ONF, concerne l'aménagement de chemins et plateformes supplémentaires (il y en a déjà sur la commune) pour permettre l'exploitation de toutes les forêts, y compris privées.

Le financement serait assuré par les propriétaires privés (ou la section) concernés, la ComCom avec, selon les cas, une possible participation de la commune (à décider au cas par cas).

Le Maire donne son accord de principe pour organiser une réunion d'information avec les propriétaires forestiers concernés, en présence d'un représentant de la ComCom.

• Le bon à tirer du bulletin municipal a été donné ce jour à l'imprimeur.

La Poste sera contactée pour revoir la distribution, car en l'état actuel de la proposition, les boîtes aux lettres portant le logo « stop pub » ne seraient pas desservies.

La séance est levée à 22h